

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphoneCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/04/2024 au 30/04/2024 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2340 2409350014628				
26/03/2024	PHARMACIE (PH7)	7,75	7,75	65 %	5,04
26/03/2024	HONOR. DISPENS. (HD7) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
26/03/2024	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
26/03/2024	HONOR.DISP.SPEC (HDE)	3,57	3,57	65 %	2,32
	maladie réf 2340 2409350014629				
26/03/2024	PHARMACIE (PH7)	1,65	1,65	65 %	1,07
26/03/2024	HONOR. DISPENS. (HD7) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
26/03/2024	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
	maladie réf 2340 2409350014630				
26/03/2024	PHA. VACCI. ADULT (0 RVA)		7,50	70 %	5,25
	réglé le 03/04/2024 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 15,66 euro(s)				
	maladie réf 2590 2409640000914				
19/02/2024	AUTRES APP. LPP (AAR)	62,32	62,32	60 %	37,39
18/03/2024	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35
	réglé le 08/04/2024 au destinataire ORKYN PHARMADOM : 46,74 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.